

La culture en quête d'un nouveau modèle économique

RÉALISÉ PAR HÉLÈNE GIRARD, CLAIRE CHEVRIER ET ISABELLE VERBAERE

Mutation

Les subventions des collectivités aux structures artistiques et culturelles sont à la baisse. Ce qui ne signifie pas forcément qu'elles renoncent à toute politique de soutien. Il existe d'autres modes d'intervention, dans une logique d'aide économique.

Réflexion

La réflexion sur l'entrepreneuriat culturel bat son plein. Il s'agit d'aller, au-delà de la seule vision libérale, vers une conception coopérative et collaborative des activités au sein d'un écosystème souvent ancré dans un territoire donné.

Action

Les nouveaux modes d'intervention des collectivités trouvent leur place au sein de l'économie sociale et solidaire, qui représente déjà plus du quart des emplois culturels. L'accessibilité et la diversité de l'offre restent les boussoles de ces structures.

Le soutien à l'entrepreneuriat, une évolution inéluctable

Et si le soutien public à la création artistique et culturelle n'était pas qu'une affaire de subventions? L'idée fait son chemin, pour plusieurs raisons. Contraintes budgétaires obligent, nombre de collectivités réduisent leurs aides directes depuis déjà plusieurs années. La note de conjoncture publiée le 24 février 2017 par l'Observatoire des politiques culturelles montre l'ampleur du phénomène sur les années 2015-2016: 59% d'entre elles sont concernées. Et la tendance ne devrait pas s'inverser à court terme, puisque seules 3% prévoient d'augmenter leurs dépenses culturelles. Cependant, toutes les collectivités qui taillent dans ces subventions ne renoncent pas pour autant à mener une politique de soutien aux arts et à la culture.

MIMÉTISME

A ce contexte budgétaire difficile s'ajoute un certain agacement de la part des élus face aux subventions versées par habitude à telle compagnie ou tel lieu de diffusion, sans véritable visibilité sur leur efficacité, voire leur «efficacité». De leur côté, les «nouveaux entrants», ces porteurs de projets récemment concrétisés ou en cours de création, bénéficient peu des aides publiques, parce qu'ils manquent de savoir-faire pour se vendre auprès des collectivités; et parce que ces dernières les repèrent peu. Autant de freins au renouvellement de la création. «On assiste à une structuration qui se reproduit comme par mimétisme,

observe Marc Martinez, gérant et cofondateur de la coopérative d'activités et d'emploi OZ cofinancée par les Pays de la Loire et d'autres collectivités infrarégionales (lire p.33). Cette logique, faite de subventions et d'emplois aidés, trouve ses limites dans la mesure où la structuration économique du projet et la durabilité des emplois ne sont pas prises en compte.»

INTERROGATIONS

Combien d'associations, de compagnies artistiques n'ont-elles pas dû réduire leurs effectifs et leurs ambitions sous le coup de réductions drastiques de subventions depuis 2008-2009? Combien n'ont-elles pas sombré? Enfin, des interrogations pointent sur la pertinence de la relation de cause à effet communément admise entre culture et lien social, causalité qui explique les subventions destinées à multiplier les offres culturelles et les lieux de diffusion. «Il faut se défaire

CHIFFRES CLÉS

La culture représente :
2,2% de la valeur ajoutée de l'économie française (tous secteurs culturels confondus).

597 000 personnes actives.

Source : département des études, de la prospective et des statistiques, chiffres 2015.

de cette idée fausse selon laquelle la culture aurait spontanément un effet inclusif et tendrait vers l'égalité et la solidarité. Les 50 dernières années nous montrent au contraire l'émergence de conflictualités et de phénomènes de fragmentation de l'offre, ☹●●

Huit leviers pour aider les entrepreneurs culturels

La subvention est loin d'être le seul moyen dont disposent les collectivités pour soutenir les arts et la culture. Elles peuvent aussi aider les créateurs à s'orienter vers les dispositifs d'aide économique, adapter ces outils aux spécificités des activités culturelles et contribuer à l'élaboration d'un environnement coopératif et solidaire.

ACTION	OBJECTIF
1 Organiser des manifestations dédiées à un secteur culturel (forums, salons, etc.)	Donner de la visibilité aux porteurs de projets , rapprocher l'offre de la demande, intégrer la culture dans l'attractivité économique du territoire.
2 Diffuser sur une plateforme dédiée des guides pratiques et annuaires recensant l'ensemble des dispositifs de formation et d'aide, ainsi que les intervenants.	Positionner la collectivité ou son agence culturelle comme pôle de référence et de ressources documentaires sur l'entrepreneuriat culturel.
3 Accompagner les acteurs culturels dans la recherche de mécénat.	Professionaliser la démarche de collecte de dons et mutualiser le temps et les compétences d'un spécialiste.
4 Co-organiser et cofinancer des rencontres professionnelles sur la thématique de l'entrepreneuriat culturel.	Favoriser la circulation de l'information auprès des porteurs de projet, permettre aux professionnels de débattre entre eux et avec des experts.
5 S'impliquer dans des pôles territoriaux de coopération économique en faisant coopérer directions du développement économique et des affaires culturelles.	Favoriser la mutualisation des investissements et les moyens de distribution et de diffusion.
6 Co-investir dans des structures d'aides au démarrage d'entreprises culturelles en apportant des fonds et/ou en mettant à disposition des locaux équipés.	Héberger à coûts réduits les entrepreneurs culturels et les accompagner lors de la création de leur activité.
7 Créer une coopérative d'activités et d'emploi culturelle	Constituer un portage juridique pour le démarrage d'activités et accompagner les projets en mutualisant les fonctions support.
8 Créer (ou investir dans) des fonds collectifs publics-privés d'accompagnement à la création, assortis de dispositifs de soutien à la professionnalisation des artistes et à la diffusion des productions.	Faciliter le financement des projets , pallier la faible professionnalisation des artistes dans la gestion de leurs projets.



Plateforme nationale

Né en 2010 en Ile-de-France, sous la forme d'un forum informel réunissant structures d'accompagnement et entrepreneurs culturels, le collectif Merci (mission entreprendre dans les réseaux de la culture et de l'innovation) est devenu en 2015 une association nationale. En partenariat avec le ministère de la Culture, elle développe le site «entreprendre-culture.fr», plateforme collaborative.

●○○ de ségrégation, d'inégalités», insiste Philippe Henry, chercheur en socioéconomie (lire ci-dessous).

Comment, alors, diversifier le soutien aux arts et à la culture? Comment introduire une logique économique sans abîmer les valeurs humaines et sociales de la culture, bénéfiques pour le créateur, les publics, et les territoires? «L'enjeu, aujourd'hui, est d'aider les créateurs à faire ce qu'ils ne peuvent pas réaliser sans intervention publique, en pensant la culture comme un secteur interdépendant de fonctions telles que l'incubation, la diffusion, la distribution, etc. Faisons donc en sorte que certains éléments de l'intervention économique s'appliquent à des éléments de l'action culturelle», analyse Nicolas Cardou, directeur adjoint d'Arcadi, l'agence de la région Ile-de-France pour les arts de la scène et les arts numériques.

Un équilibre subtil à trouver, qui suppose déjà que les créateurs artistiques et culturels se perçoivent en tant qu'entrepreneurs culturels. Or ceux-ci sont généralement rétifs à l'idée même d'entrepreneuriat, qu'ils appréhendent sous l'angle du profit. Force est aussi de constater que, dans les dispositifs d'aide aux entrepreneurs culturels, la création numérique se taille souvent la part du lion, au risque de faire de l'ombre aux autres secteurs. Sans doute parce que les élus en escomptent une croissance plus rapide que dans d'autres domaines et parce que ce secteur renvoie vers les collectivités une image flatteuse d'innovation. Mais le spectre de l'entrepreneuriat culturel ne se limite pas au numérique: il concerne aussi bien l'organisation d'événements (festivals, spectacles de rue)

que la création (compagnies de spectacle vivant, arts plastiques, vidéos, édition, restauration du patrimoine, artisanat d'art...). «On est entrepreneur culturel dès lors que l'on a un projet économique et qu'on en est responsable», rappelle Nicolas Cardou. De même, il existe bien d'autres formes d'entrepreneuriat que l'entreprise privée marchande: autoentrepreneur, structure associative, coopérative d'activités et d'emploi, collectifs divers et variés. Autant de statuts, où les échanges et les interactions entre les créateurs et leur environnement l'emportent sur la mise en concurrence des projets et des œuvres. D'où l'intérêt de tous les lieux collaboratifs et participatifs.

LOGIQUES COLLABORATIVES

Qu'il s'agisse de mutualiser des fonctions support (comptabilité, édition des feuilles de paie, communication...), des locaux, ou de partager la résolution de problèmes communs (recherche de financements européens, de lieux de diffusion, etc.), «le développement individuel de chaque porteur de projet passe par le collectif», fait valoir Lætitia Bertrand, directrice du pôle industries culturelles et patrimoines à Arles (52700 hab., Bouches-du-Rhône), structure associative financée par la région, les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, l'agglomération et la ville d'Arles, la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles, les cotisations des 28 entrepreneurs adhérents et la facturation de services (formations, conférences, etc.). Les logiques collaboratives permettent aux créateurs de combler leurs carences en matière de gestion et de conduite

QUESTIONS À...

Y a-t-il urgence à développer un nouveau modèle économique de la culture?

Oui. Nous sommes aujourd'hui face à une profusion artistique et culturelle, avec des phénomènes de concentration de la valorisation symbolique et économique sur un petit nombre de propositions. Cette diversité, qui devient hétérogénéité territoriale, sociale, économique, esthétique, ne génère pas spontanément l'inclusivité culturelle attendue. Elle conduit aussi à des replis sur soi et à des oppositions.

Que peuvent faire les collectivités?

Il leur appartient entre autres d'établir une cartographie des forces et des faiblesses de leur territoire en matière de développement culturel, de présence des secteurs privé et public, marchand et non marchand. Une fois repérées les différentes potentialités et expérimentations de coopération en cours ici et là, les collectivités pourraient envisager de nouveaux dispositifs de faci-



PHILIPPE HENRY,
chercheur
en socioéconomie

litation et de régulation plus exigeants, à l'égard des différents acteurs culturels, en matière de mutualisation du risque et de devoirs de solidarités réciproques. L'Etat, les collectivités et l'ensemble des acteurs doivent repenser l'entrepreneuriat culturel pour qu'il réponde plus à une logique d'intérêt partagé.

Le terme d'entrepreneur fait-il peur aux acteurs culturels?

S'il s'agit d'en avoir uniquement une vision libérale, oui. Mais le développement des secteurs artistique et culturel, le souhait de nombreux jeunes d'y avoir une activité professionnelle font que la question de l'entrepreneuriat est devenue incontournable. Or, dans ces secteurs-là, la dialectique entre l'individuel et le collectif est flagrante. Même un créateur isolé a besoin de penser à des lieux de production, de diffusion, de répondre à des appels d'offres, etc. Donc d'entrer dans un environnement social et économique.

de projet, compétences quasi absentes des masters culturels et des cursus des établissements d'enseignements artistiques.

ÉQUATION COMPLEXE

Le développement de ces écosystèmes culturels où prime l'intérêt collectif suppose aussi que les collectivités tiennent compte des spécificités du secteur: la prise de risque artistique, le temps long et imprévisible pour la maturation des projets (tâtonnements, expérimentations...) et la rencontre avec le public. Avec une équation complexe: «Un projet pourra être soutenu au nom de son impact sociétal ou de la localisation des emplois, mais la première justification doit rester artistique et culturelle», souligne Nicolas Cardou. Or les directions des affaires économiques des collectivités ne sont pas encore habituées aux logiques de l'entrepreneuriat culturel. «Elles ne savent pas bien répondre aux demandes des acteurs culturels, constate Ludvine Ducrot, chargée de mission «économie et législation du spectacle» à La Nacre, agence culturelle de Rhône-Alpes. Elles peuvent pourtant commencer par recenser tous les dispositifs d'aide transversaux et ceux qui sont spécifiques aux activités culturelles, afin d'identifier les créneaux vides, sur lesquels ils seraient pertinents.»

Une démarche documentaire amorcée par Lyon métropole (59 communes, 1,35 million d'hab.), qui, en outre, a fait le pari d'intégrer la culture au sein d'une grande «direction du développement économique, de l'emploi et des savoirs» (comprenant aussi l'insertion, les sports et la vie associative). «Il va falloir donner du sens à tout cela», indique son directeur adjoint, Jacques de Chilly. Créée en 2015, la métropole de Lyon n'a pas encore eu le temps de développer des dispositifs spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat culturel. Pour l'heure, elle joue la carte des lieux collaboratifs et de l'infusion des idées par le biais des structures cofinancées par la région, comme le pôle Pixel, dédié aux acteurs de la filière de l'image et incluant, entre autres, une école et l'agence régionale de soutien au cinéma et à l'accueil de tournages.

Nul besoin d'avoir un projet initié par une collectivité pour développer sa fibre territoriale. «La sensibilité à la notion de territoire fait partie de nos conditions d'adhésion», indique Frédéric Ménard, président de la Coursive Boutarique, pôle associatif d'entreprises créatives à Dijon (153700 hab.), et directeur de Zutique, opérateur culturel. Aidée financièrement par la ville et la région, cette structure collaborative assure l'animation du quartier populaire où elle est implantée. Elle aide aussi ses adhérents à répondre à des marchés publics d'action culturelle dans des quartiers en mutation. Ils viennent d'ailleurs de remporter un appel d'offres du Grand Besançon. ▢

Pays de la Loire 3,66 millions d'hab.

La culture en mode alternatif



J.-P. TEILLET/LA GAZETTE

MARC MARTINEZ, cofondateur de la coopérative d'activités et d'emploi OZ.

Depuis 2015, OZ, coopérative d'activités et d'emploi (CAE), ambitionne d'accompagner les créateurs culturels au long cours (cinéma, audiovisuel, édition, spectacle vivant, arts graphiques et plastiques, patrimoine, etc.). «Lors de notre phase de préfiguration, nous avons fait du lobbying auprès des collectivités pour les convaincre qu'entre le soutien économique classique et l'accompagnement culturel par les subventions, il y avait une autre voie, explique Marc Martinez, cofondateur de la CAE. Nous avons voulu adapter les modèles de l'économie sociale et solidaire à l'environnement réglementaire et professionnel de la culture.»

Les collectivités (région, Angers Loire métropole, Saint-Nazaire agglomération, département de Maine-et-Loire) financent l'accompagnement initial pendant le parcours d'incubation. Les services mutualisés rendus aux entreprises en vitesse de croisière (rencontres pour tester des activités, coworking, compétences apportées en interne par l'équipe d'appui, etc.) sont financés par un prélèvement de 11 % sur le chiffre d'affaires de l'entrepreneur aidé. S'y ajoutent les recettes issues des prestations extérieures réalisées en fonction des compétences des coopérateurs (notamment sous forme de formations). «Une telle structure évite à la région de voir proliférer une multitude de microprojets non subventionnés», fait valoir Marc Martinez. Et de souligner au passage que «OZ contribue à modifier les représentations de la culture et de l'économie». Aujourd'hui, OZ s'autofinance à 40 %. Son ambition est de porter ce taux à 60 % d'ici à trois ans.

Contact

Direction des affaires culturelles des Pays de la Loire, 02.28.20.51.00.

Les régions à la manœuvre pour favoriser la symbiose entre deux mondes

Les régions se sont vite taillé une place de choix dans la recherche de nouveaux écosystèmes pour la culture. L'Etat s'appuie sur elles pour animer le territoire national avec des «forums» où se rencontrent les créateurs.

Des clusters régionaux ?

Dans son rapport sur le développement de l'entrepreneuriat culturel en France, remis au ministère de la Culture en 2014, Steven Hearn préconise des clusters régionaux labellisés par l'Etat et dans lesquels les Drac s'impliqueraient. Les régions devraient les financer à hauteur de 50 %.

38 %

des dépenses culturelles des régions vont au spectacle vivant, 17 % au patrimoine et 11 % au cinéma et à l'audiovisuel.
Source : ARF, 2016.

Plusieurs raisons expliquent la place de choix occupée par les régions dans la recherche de nouveaux écosystèmes. D'abord, elles pilotent les politiques de développement économique et de formation; ensuite, elles s'impliquent dans plusieurs secteurs culturels (spectacle vivant, livre et édition, industries créatives, formations artistiques, etc.), au titre de la compétence générale. Ce qui leur donne une grande visibilité sur l'ensemble des dispositifs d'aide, les leurs bien sûr, mais aussi ceux des collectivités infrarégionales. De surcroît, les missions de leurs agences culturelles (spectacle vivant, livre-édition, cinéma-audiovisuel...) sont en résonance avec les conditions de réussite d'une nouvelle économie: observation de l'existant et repérage des potentialités, mise au point de dispositifs d'accompagnement, animation de réseaux, formation, conseil, information.

RÔLE D'INCUBATEUR

«J'espère que le président de la chambre de commerce et d'industrie ne me demandera jamais à quoi sert l'agence culturelle», déclarait Pascal Mangin, président de l'agence culturelle d'Alsace, lors de la clôture des Rencontres nationales des agences culturelles territoriales à Strasbourg, en octobre 2016. Et le président (LR) de la commission «culture» du Grand Est de préciser sa pensée: «Elles doivent jouer un rôle d'incubateur. Dès lors qu'il appa-

TÉMOIGNAGE

«Il faut essayer les bonnes pratiques»



LUDIVINE DUCROT, chargée de mission à La Nacre, agence culturelle de Rhône-Alpes

vision que le gain financier et celle du créateur culturel, qui ne verrait dans la collectivité qu'un guichet versant des subventions. Ces rendez-vous réunissent à la fois des nouveaux créateurs et des porteurs de projets existants qui s'interrogent sur leur évolution.

Les forums sur l'entrepreneuriat culturel donnent une vision transversale de la question sur toutes les esthétiques et les secteurs. Ils permettent de présenter des expériences qui ont valeur d'exemples et d'essayer les bonnes pratiques. Les mondes de la culture et de l'économie s'y croisent. Les visiteurs voient ce que les collectivités peuvent faire pour la culture par d'autres biais que leurs seules directions des affaires culturelles. Ces manifestations contribuent à corriger l'image stéréotypée de l'entrepreneur qui n'aurait d'autre

raît des potentialités, elles doivent faire en sorte de les prendre en charge.» Ce n'est donc pas un hasard si, dans le cadre de sa démarche de valorisation de l'entrepreneuriat, le ministère de la Culture a mis sur les régions pour organiser les forums «entreprendre dans la culture». Après une première édition nationale en 2015, la Rue de Valois a décliné la formule dans six régions en 2016: en Paca, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. D'autres devraient prendre le relais en 2017: Grand Est, Bretagne, Normandie. Pour le ministère de la Culture, il s'agit de favoriser «la valorisation de l'entrepreneuriat culturel au-delà de la création elle-même

et d'apporter des informations concrètes aux créateurs», précise Philippe Tilly, chargé de mission au bureau du financement des industries culturelles à la direction générale des médias et des industries culturelles. Ces événements permettent non seulement de tenir compte des caractéristiques des régions mais aussi de rapprocher les Drac (directions régionales des affaires culturelles, ndlr) des entrepreneurs, qu'elles connaissent habituellement sous l'angle de leurs projets artistiques ou culturels. La dimension régionale permet aussi d'associer à la démarche les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et autres chambres consulaires, ainsi que les directions régionales de Pôle emploi.■

L'économie sociale et solidaire, vecteur de prédilection de la culture

Par le biais de l'économie sociale et solidaire, les collectivités aident les associations à trouver leur modèle économique.

« **L**es associations sont nombreuses dans le secteur de la culture et, sans elles, les collectivités auraient du mal à organiser leur politique culturelle », rappelle Luc de Larminat, directeur de l'association d'Opale qui intervient auprès des porteurs de projets artistiques et culturels. Et, les membres de l'économie sociale et solidaire (ESS) étant la plupart du temps des acteurs locaux, les sommes qui leur sont versées par les collectivités restent sur le territoire et y génèrent de l'activité.

« Nous n'intervenons pas directement, car un projet culturel doit s'enraciner et être porté localement. Confier l'organisation d'une manifestation à une société privée qui viendra trois jours et repartira aussitôt n'a pas d'intérêt », affirme Olivier Péverelli, conseiller départemental de l'Ardèche, délégué à la culture et au patrimoine. Depuis plusieurs années, sa collectivité aide les acteurs du secteur à se professionnaliser en finançant la création de postes de direction artistique. « C'est un levier très fort qui les aide à se structurer », ajoute l'élu.

PÉRENNISER

La direction « culture » et le service économique du département de l'Ardèche travaillent main dans la main pour aider les acteurs à trouver un modèle économique. Ils ont, par exemple, proposé à la compagnie de marionnettes Emilie Valantin un dispositif local d'accompagnement qui a permis de

mettre en lumière ses fragilités, de poser la question de la transmission, sa fondatrice étant née en 1940. La collectivité l'a aidée à s'ancrer davantage en local via son réseau. Elle a ainsi pu démultiplier ses activités auprès de structures scolaires, sociales, d'insertion, de santé... « Sur son budget de 320 000 euros, seuls 140 000 sont des financements publics, le reste est autofinancé. Elle a cinq permanents qui travaillent dans une commune ardéchoise. La notion de durabilité est au cœur de notre action », résume Sébastien Etienne, directeur de la culture.

Une meilleure pérennité passe aussi par la structure juridique et le type de gouvernance retenus. « Il faut faire prendre conscience aux porteurs de projet que l'association

Poids de la culture dans l'ESS

27 % des emplois de la culture, des arts et du spectacle relèvent de l'ESS.

52 % sont des temps pleins.

73 % des établissements employeurs de ce secteur sont issus de l'ESS.

96 % des structures artistiques et culturelles de l'ESS sont des associations même si les formes coopératives commencent à se développer.

Source : Observatoire national de l'ESS.

n'est pas toujours la forme la plus adaptée. Il y a un travail d'acculturation et de sensibilisation à faire, et parfois il peut y avoir des incompréhensions », reconnaît Matthieu Theurier, vice-président délégué à l'ESS de Rennes métropole (43 communes, 426 500 hab.).

ANIMER ET FÉDÉRER

« La majeure partie de ces structures fait partie de l'ESS sans le savoir. Nous voulons les amener à s'intéresser à de nouvelles façons de faire qui relèvent de la philosophie de l'ESS. Nous avons beaucoup travaillé sur les coopératives, type Scop [société coopérative et participative] et Scic [société coopérative d'intérêt collectif], et nous commençons à mobiliser les acteurs pour qu'ils aillent vers ces structures », ajoute son confrère, Benoît Careil, adjoint délégué à la culture à la ville de Rennes. ☺●●

TÉMOIGNAGE

« Ne plus être dans une logique de pouvoir descendant »



PATRICIA ANDRIOT, vice-présidente du Réseau des collectivités territoriales pour l'ESS

« Dans la culture, il y a à la fois beaucoup d'acteurs de l'ESS et un rapport au territoire très important. C'est donc un environnement favorable à la coconstruction de projets. Une politique culturelle ne se résume pas à la diffusion et à la programmation. Elle doit aussi développer le travail de création. Penser ensemble permet d'adapter le besoin de la collectivité avec ce que peut faire le porteur de projet. Cependant, entre la subvention et l'appel à projets, il n'existe pas encore de vrais outils juridiques pour accompagner la co-construction. Les projets culturels ont deux avantages : ils sont transversaux et le droit à l'expérimentation y est mieux toléré. L'ESS, via la culture, est donc un vecteur pour transformer la façon dont les politiques publiques sont abordées. »

Les collectivités créent aussi du lien entre les acteurs. A Biot (10 000 hab., Alpes-Maritimes), ce travail d'animation est assuré par trois élus et cinq artistes et artisans d'art, au sein de l'association La créative. L'objectif de la ville est d'aider sa filière des métiers d'art à se développer. «La première action de coopération porte sur la commercialisation, car c'est un point difficile pour la filière. En ce début avril, une boutique coopérative va ouvrir. Elle regroupe 25 artisans et artistes qui géreront la vente des œuvres de chacun à tour de rôle. La mairie a fourni le local mais n'assure pas les frais de fonctionnement», explique Patrick Chagneau, adjoint délégué au développement économique et à l'ESS. D'ici à 2020, il espère agir aussi sur les moyens de produc-

tion en mettant à disposition de jeunes artistes de petits ateliers équipés du matériel nécessaire. Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui ont fréquemment des acteurs culturels, contribuent à cette mise en réseau.

«VITRINES»

Cependant Patricia Andriot, vice-présidente du Réseau des collectivités territoriales pour l'ESS regrette que ces PTCE ne soient parfois que des «vitrines»: «La coopération entre les acteurs n'est pas naturelle. Il faut donc leur donner des moyens. C'est une vraie difficulté: les collectivités acceptent de mettre de l'argent sur des investissements matériels mais c'est beaucoup plus dur dès qu'il s'agit d'animation, d'ingénierie, et de manière générale de fonctionnement, considéré

souvent par les élus comme du gaspillage parce que moins visible immédiatement.»

Les valeurs et principes de l'ESS devraient contribuer à des logiques de coconstruction. En effet, «pendant longtemps, les politiques culturelles ont consisté à rendre accessible la culture. Avec l'ESS, on est plus sur le partage et la participation des citoyens. Elle apporte une logique ascendante, se nourrit des ressources du territoire et s'articule avec les droits culturels, la liberté d'expression...» estime Patricia Coler, déléguée générale de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles. Si les collectivités ont beaucoup à apporter aux acteurs de l'ESS, l'ESS aussi peut les soutenir dans la définition de leur politique culturelle. ■ C. C.

Les Scic, un modèle en pleine expansion

Besoins collectifs Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) se multiplient dans la culture, au rythme d'une dizaine par an. Il en existe 71 aujourd'hui. Il s'agit d'entreprises, produisant des biens ou des services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire. Ce statut réunit autour du projet, salariés, usagers, entreprises, associations, etc., qui peuvent en être sociétaires. 40% des Scic culturelles déclarent avoir au moins une collectivité dans leur capital. Les collectivités peuvent en détenir jusqu'à 50%. Dans le cas d'ôkhra, société qui anime un conservatoire des ocres et de la couleur à Roussillon (8 200 hab., Vaucluse), elles sont six à se partager 33% du capital. Mais le soutien des collectivités peut prendre d'autres formes: subventions, attribution de marchés publics ou délégations de service public (DSP). Ainsi, les locaux de l'ancienne usine de production d'ocre Mathieu appartiennent à la commune, qui en a confié la gestion à ôkhra, dans le cadre d'une DSP touristique et culturelle de vingt ans.

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

La société ôkhra a aussi été soutenue par le Vaucluse, la région Paca et la communauté de communes pays d'Apt-Luberon (25 communes, 30 100 hab.) dans sa candidature au deuxième appel à projets «pôles territoriaux de coopération économique» en 2015. «Nous avons été lauréats pour notre projet «matières et couleurs du Luberon», détaille son PDG Mathieu Barrois. L'objectif est de créer des emplois en structurant la filière couleurs saines et naturelles du pigment à l'échelle régionale.»



Dans le Vaucluse, la Scic ôkhra a reçu le soutien de la collectivité où elle est implantée avec la signature d'une DSP touristique et culturelle sur vingt ans.

Le rôle des collectivités sociétaires ne s'arrête pas là. «Elles sont garantes de l'intérêt collectif de la Scic mais aussi de l'accessibilité des services à tous les publics, souligne Anne-Laure Federici, déléguée générale du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire. Tel est l'enjeu, par exemple, de l'opération «Nous vieillirons ensemble» portée par Culture et santé en Aquitaine, qui compte 102 associés dont la région, la direction régionale des affaires culturelles des établissements de santé et Script une association culturelle, et qui vise à proposer une pratique artistique aux personnes âgées. ■ Isabelle Verbaere

Trois clés pour engager une politique de soutien à l'entrepreneuriat culturel

Derrière les initiatives visant à soutenir les porteurs de projet œuvrent des communautés protéiformes.

Le soutien à l'entrepreneuriat culturel passe par des passerelles jetées entre différents partenaires, aux préoccupations parfois très éloignées les unes des autres.

01 Se parler entre collectivités

«Une seule collectivité dans son coin ne peut pas faire grand-chose», insiste Philippe Henry, chercheur en socioéconomie de la culture. Difficile, en effet, à l'échelle d'une commune, de repérer à la fois des créateurs en nombre suffisant, des aides nécessaires, existantes ou à créer, et les interrelations susceptibles de constituer un écosystème. L'horizon des créateurs est bien entendu plus large. De surcroît, la réforme territoriale a rebattu les cartes de l'action économique entre régions et métropoles. Enfin, les écosystèmes se créent souvent entre des acteurs ayant des assises territoriales différentes. Le Pôle industries culturelles et patrimoines à Arles, par exemple, compte des adhérents situés en dehors des Bouches-du-Rhône, parce qu'il est «dans une logique de métiers, et non de territoire», souligne sa directrice Lætitia Bertrand. Dans le spectacle vivant, une compagnie pourra se produire à 500 kilomètres de son lieu d'implantation grâce à un accord entre des équipements élaborés sous l'égide de régions voisines.

02 Se parler entre acteurs publics et culturels

Si les passerelles à établir entre direction des affaires culturelles et direction du développement économique relèvent de l'évidence, elles n'épuisent pas le sujet de la

coopération intersectorielle. Ainsi, à Dijon, la Coursive Boutaric, pôle d'entreprises créatives, est née dès 2003 de la rencontre entre Dijon Habitat (Opac) et Zutique productions, un opérateur culturel, qu'ont rejoint en 2010 d'autres structures privées, la ville de Dijon et la région, avant de constituer en 2014, un pôle territorial de coopération culturelle. Aujourd'hui, le pôle se veut «un acteur à part entière des Grésilles, un quartier en pleine mutation de l'agglomération dijonnaise», croisant les problématiques de l'entrepreneuriat, de l'expression culturelle des habitants, de la rénovation urbaine et du lien social.

03 Avoir une vision globale de l'entrepreneuriat

Indépendant ou membre d'une structure collective (coopérative d'activité et d'emploi, incubateur, etc.), (très) petite entreprise, association, structure coopérative (Scop, Scic)... les logiques d'emploi et de structuration professionnelle dépassent la question du statut. Car le cercle vertueux s'enclenche entre entrepreneurs culturels, mais aussi entre ceux-ci et les pouvoirs publics sur la base de l'intérêt général. Une logique illustrée par exemple par le fonctionnement du groupement d'intérêt public (GIP) «Cafés cultures», qui a su trouver les points de convergence entre les préoccupations des artistes, des bistrotiers et des collectivités (lire ci-contre). «Nous prenons en compte les réalités des différents acteurs, témoigne Smaïa Djitli, sa directrice. Le GIP constitue un espace de discussion qui permet d'envisager ces problématiques et les évolutions nécessaires.»

Les artistes au bistrot

Créé en juin 2015, le GIP «Cafés cultures» porte un fonds d'aide à l'emploi des artistes (musiciens, comédiens, conteurs, magiciens...), par les bistrotiers, abondé par les collectivités adhérentes (16 aujourd'hui). Les cafés perçoivent une aide pour rémunérer les artistes, contre l'obligation de les déclarer via le Guso, guichet unique de Pôle emploi dédié aux spectacles. Ce qui assure aux artistes un statut, avec un contrat de travail et les cotisations sociales afférentes. Pour les territoires, le GIP constitue, outre un levier pour l'emploi culturel, un moyen de dynamiser le secteur des cafés et de diversifier l'offre culturelle de proximité.

SUR LE WEB

Refonder l'intervention publique

Les membres de l'Institut de coopération culturelle (ICC) ont rédigé un document d'une vingtaine de pages portant sur une reconfiguration globale du système d'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles. Une perspective synthétique qui met en exergue dix enjeux centraux et sept chantiers prioritaires, fruits des travaux menés par l'institut depuis 2012.

«Mieux faire culture ensemble», juillet 2016, ICC. A lire sur : <http://bit.ly/2mxr6ho>

Développement de l'entrepreneuriat culturel

Dans un rapport de 2014 remis au ministère de la Culture, Steven Hearn dresse un diagnostic des difficultés rencontrées par les créateurs et formule huit recommandations dont découlent l'organisation des forums «entreprendre dans la culture» et la création du site web dédié «entreprendre-culture.fr».

Rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France», juin 2014, consultable sur : <http://bit.ly/2nJW3Qk>

Outils d'aide au diagnostic des associations culturelles

Il s'agit d'un «guide pour mieux recenser les besoins d'accompagnement et de financement des associations culturelles employeuses». Il dresse également un large panorama du secteur avec de nombreuses données chiffrées.

«Enjeux et clés d'analyse des structures culturelles», guide réalisé par l'association Opale et France active, consultable sur le site de l'Avise (Agence d'ingénierie et de services pour entreprendre autrement) : <http://bit.ly/2neotU>



la Gazette.fr

Pour aller plus loin

Il faut repenser l'entrepreneuriat culturel

www.lagazette.fr/495427

Budgets «culture» en baisse dans 59 % des collectivités www.lagazettedescommunes.fr/491524